

ACTUALITÉ

Un effort sans précédent pour améliorer le régime d'assurance-emploi

par Pierre Céré

Le 16 avril dernier avait lieu à Ottawa une conférence de presse qui réunissait, fait sans précédent, les trois partis politiques de l'opposition parlementaire, majoritaires au Parlement, soit le Parti libéral du Canada, le NPD et le Bloc québécois. Ils étaient aussi accompagnés de la vice-présidente du Congrès du travail du Canada (Barbara Byers), et des présidents et présidente de la FTQ (Henri Massé), de la CSQ (Réjean Parent), de la CSN (Claudette Carbonneau) ainsi que du porte-parole du Conseil national des chômeurs et chômeuses (le soussigné).

L'objet de cette conférence de presse : appuyer un effort majeur visant à réformer le régime d'assurance-emploi pour assurer de meilleures protections aux travailleurs qui perdent leur emploi. En effet, les trois partis de l'opposition se sont entendus sur une plate-forme en 5 points :

- ▶ assouplir les critères d'admissibilité en réduisant de 70 heures la norme variable d'admissibilité (actuellement entre 420 et 700 heures et la faire passer à une fourchette de 350 à 630 heures) et du même nombre d'heures pour les nouveaux arrivants (de 910 à 840 heures) ;
- ▶ augmenter la période de prestations de 5 semaines ;
- ▶ relever le taux de prestations à 60%, calculé sur les 12 meilleures semaines ;
- ▶ abolir le délai de carence ;
- ▶ faire en sorte que les personnes liées ne soient plus présumées avoir un lien de dépendance (l'entreprise familiale).

Cette entente entre les partis, et soutenue par le mouvement syndical canadien et québécois, s'est traduite dans le projet de loi C-269 qui relève dorénavant d'un parrainage de l'ensemble de l'opposition.

SUITE PAGE 2

4^e SOMMET CITOYEN DE MONTRÉAL

Du 1er au 3 juin 2007 à l'UQAM Aménagement, développement et démocratie participative : Le droit à la ville!

Les sommets citoyens ont réussi à imposer la démocratie participative dans le débat public!

Le programme du 4^e Sommet citoyen est structuré autour de quatre axes :

- 1-Économie 2-Environnement
- 3-Aménagement 4-Démocratie

Activités : Une conférence d'ouverture, des séances plénières, une vingtaine d'ateliers, des présentations de films, une exposition, des visites de méga projets, une charrette, etc., sont prévues dans le cadre du Sommet.

Centre d'écologie urbaine de Montréal

Tél. (514) 281-6406 / info@4sc.ecologieurbaine.net
3516 Ave du Parc / Montréal (Québec) / H2X 4A5
www.4sc.ecologieurbaine.net

Des nouvelles du CCM

Le Comité chômage de Montréal publiera une 9^e édition du *Petit Guide de survie des chômeurs et chômeuses* dans les semaines à venir.

Commandez votre copie
au (514) 933-5915

Le gouvernement conservateur peut bloquer un vote en 3e lecture en refusant d'accorder sa recommandation royale sous le prétexte que ce projet de loi entraînerait des dépenses non prévues au budget. Pourtant, il ne s'agit pas de dépenses courantes : il s'agit de la caisse d'assurance-emploi et en la matière, nous le savons, la caisse produit des surplus accumulés depuis une dizaine d'années de l'ordre de plus de 50 milliards de dollars, constitués des cotisations des travailleurs et des employeurs.

Le projet de loi C-269 est la conjugaison et le résultat d'années d'efforts, de débats et de campagnes de toutes sortes. Cette entente est le résultat d'une négociation et s'inspire de différents courants et projets pilote déjà en vigueur.

Le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC), dont est membre le Comité Chômage de Montréal, a été l'architecte de ce large front commun, et nous sommes assez fiers de ce travail. En effet, l'adoption de C-269 viendrait corriger de graves problèmes, comme celui de l'admissibilité, qui ont déjà fait assez de mal. C'est pourquoi nous appelons la population à faire des représentations auprès du gouvernement conservateur afin que ce dernier n'utilise aucun subterfuge procédurier pour empêcher l'adoption du projet de loi C-269, comme l'invite à le faire le lobby patronal qui craint son adoption. * * *

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CCM



**Impliquez-vous au
conseil d'administration!**

JEUDI LE 24 MAI À 18H30

**Venez prendre part aux décisions et
aux activités, prendre connaissance
de notre bilan annuel et des projets
politiques en cours.**

**Contactez-nous au (514) 933-5915
afin de nous signaler votre présence.
Un buffet sera servi.**

Bienvenue à tous!

CONSEILS JURIDIQUES

Une peanut dans l'engrenage par Gessica Gropp



La Commission du chômage refuse de verser des prestations à quiconque est accusé de congédiement pour inconduite.

Récemment au CCM, nous avons défendu un prestataire qui travaillait dans un centre de la petite enfance (CPE) et qui a apporté des arachides pour sa collation personnelle. La directrice a congédié sur le champ l'éducateur puisqu'il aurait dû savoir, selon ses arguments invoqués, que des enfants pouvaient être allergiques et que c'était dangereux.

Fardeau de la preuve en matière d'inconduite

En matière d'inconduite, c'est l'employeur qui doit prouver que l'employé n'a pas respecté les règles de l'entreprise et c'est à la Commission de chercher à connaître ces preuves. Or, la Commission ne fait pas toujours son travail et se contente souvent juste des paroles de l'employeur.



Dans le cas de la peanut, le prestataire n'avait contrevenu à aucun règlement de la CPE, et l'employeur a avoué que les éducateurs devraient savoir sans se le faire dire que les arachides étaient interdites. Pourtant, aucune affiche sur les lieux de travail n'apparaissaient, aucun cours n'avait été donné en matière de sécurité alimentaire et aucune consigne claire n'avait été donnée en ce sens.

Lors de son évaluation, la Commission avait refusé de payer le prestataire même si c'était la parole de l'employeur contre celle de l'employé.

Ce prestataire est allé au conseil arbitral et a rappelé que la Commission du chômage n'avait aucune preuve du règlement auquel il était contrevenu et que les consignes de l'employeur étaient inexistantes.

L'inconduite au sens de la loi

Il a aussi rappelé que ce n'est pas parce que son employeur considère qu'il s'est mal conduit que la Commission du chômage doit considérer par le fait même qu'il s'agissait d'une inconduite.

Rappelons que l'inconduite, selon la Commission est perçue comme ceci : *L'inconduite, qui rend l'employé congédié inadmissible au bénéfice des prestations de chômage, existe lorsque la conduite de l'employé montre qu'il néglige volontairement ou gratuitement les intérêts de l'employeur.*

Par chance, le prestataire a gagné sa cause au conseil arbitral, comme quoi ça vaut toujours le coût de contester une décision du chômage.

* * *

À quand une convention collective Made in China ?

par Gessica Gropp

Il y a bien des chances que le nouveau téléviseur, cellulaire ou encore le pantalon dernier cri que vous venez de vous acheter proviennent de la Chine. Ce géant est devenu la quatrième puissance manufacturière du monde et on prévoit qu'elle sera la plus grande économie au monde d'ici 2020.



Une ouvrière chinoise dans une usine de vêtements à Dongguan

Au Québec, on estime à plus de 500 000 le nombre d'emplois dans l'industrie manufacturière. Sans que tous ces emplois soient susceptibles d'être délocalisés vers les pays du Sud, il est vrai que nous avons assisté dernièrement à plusieurs fermetures, pensons à Goodyear ou encore à Shermag qui ont préféré la Chine.

Si le dragon asiatique est devenu un important exportateur, c'est que les bas salaires des travailleurs, la faible régulation des conditions de travail et le vaste marché sont séduisants pour les entrepreneurs.

Le syndicalisme à la chinoise

Ce printemps, une réforme possible des lois du travail annonce une progression des conditions des travailleurs chinois qui sont souvent lésés par l'absence d'un contrat de travail, par des licenciements injustes et des salaires impayés ou en deçà du salaire minimum.

Il existe un syndicat unique en Chine, la Fédération nationale des syndicats chinois (FNCS), dont la validité et les objectifs sont questionnables. Si dans les années 1970, les syndicats indépendants sont permis, ils sont aujourd'hui interdits et la liberté d'association aussi.

Certains espèrent que le progrès économique va engendrer des progrès sociaux et qu'éventuellement de véritables syndicats naîtront. La Chine a tout de même un passé de luttes sociales importantes ; pensons à la révolution de 1949 ou encore à la grève de 1925 où les Chinois dénonçaient l'impérialisme et le colonialisme.

D'autres reconnaissent au contraire que l'amélioration des conditions de travail des Chinois passe par un syndicat unique capable de faire le poids contre les patrons, entre autres dans les entreprises transnationales ou à capitaux étrangers. En 2006, le syndicat a affilié près de 6 millions de nouveaux membres. Le syndicat est parvenu à créer des sections dans les 62 magasins de la chaîne américaine Wal-Mart.

Mondialisation de la solidarité

La situation semble stagnante depuis plusieurs années en Chine parce que le lobby des entreprises internationales empêche l'application de réformes majeures aux conditions de travail. Les entreprises menacent de fermer leurs portes si de trop importantes bonifications -semaine de 44 heures, paiement des heures supplémentaires, semaine de 5 jours- sont apportées.

Pourtant, la Chambre européenne du commerce a levé ses objections aux lois qui pourraient contribuer à améliorer les droits des travailleurs chinois. Il en est de même avec la compagnie suédoise Ericsson.

Chose certaine, mise à part les dirigeants des multinationales occidentales, personne n'est gagnant des piètres conditions de travail des Chinois. Ici, la menace de la délocalisation exerce une pression à la baisse sur les salaires et conditions de travail. Les mises à pied massives dans le secteur manufacturier en sont la plus illustre démonstration, ainsi que les réouvertures de conventions collectives imposées par les patrons et leurs serveurs.



www.autremontreal.com
514-521-7802

Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal

L'Autre Montréal offre des circuits de découverte urbaine, rigoureusement documentés et animés avec passion. À pied ou en autobus, ces circuits sont une invitation à découvrir le passé et le présent d'une ville vivante, reflet d'une société en constante évolution. Réservez votre visite maintenant !